

Au bout de quelques instans, il ramena le corps d'un homme, qui paraissait avoir séjourné plusieurs jours au fond de l'eau. Averti de ce fait, le commissaire de police de la section de la Douane procéda à la levée du cadavre, qui fut examiné par un médecin, et sur lequel on ne trouva aucune trace de violence. On le plaça ensuite par une civière pour le transporter à la Morgue.

Au moment où les porteurs se disposaient à se mettre en route, Sullivan sauta sur la civière et commença à lécher avec empressement le visage et les mains du mort. Le commissaire fut persuadé que le chien avait dû connaître l'individu dont on venait de retrouver le cadavre, et s'informa de la personne à laquelle appartenait l'animal.

Le sieur D..., que l'on manda, reconnut aussitôt le corps pour celui de M... Il est probable que ce dernier, qui avait le défaut de s'enivrer quelquefois, avait bu quelque peu le jeudi soir, alors qu'il se rendait pour voir sa femme à l'établissement du sieur D... Sous l'influence des fumées bachiques, il aura, sans s'en apercevoir, dévié de la ligne droite, et se sera noyé dans le canal. Peut-être le chien, qui souvent allait à sa rencontre, aura-t-il été témoin de cet accident.

— On lit dans le Journal du Havre :

Nous avons déjà parlé du détournement de fonds dont s'est rendu coupable un jeune employé d'une maison de la place, et des poursuites commencées contre ce commis infidèle. On pensait d'abord qu'il s'était réfugié sur un transatlantique, ensuite on a acquis la certitude qu'il était parti pour Honfleur.

Une dépêche télégraphique, reçue hier, annonce que le jeune homme est arrêté. Il avait eu le temps de s'éloigner jusqu'à Versailles, où la police l'a découvert encore nanti d'une somme de 10,710 fr. restant des 14,000 francs soustraits au préjudice de la maison Schmitz et Muller. Depuis son escapade, c'est donc une moyenne d'environ 480 fr. par jour qu'ont absorbés les frais de route et menus plaisirs du jeune voyageur. Son retour au Havre s'effectue, en ce moment, dans de tout autres conditions que son départ.

Une singulière coïncidence synarithmique s'est produite dans un canton du Puy-de-Dôme, à l'occasion du dernier tirage; elle est signalée par un témoin oculaire.

Un jeune conscrit de la classe de 1860, âgé de 21 ans 21 jours, a tiré de l'urne le numéro 21. Les jeunes gens faisant partie du contingent de sa commune étaient au nombre de 21. Pour se rendre au chef-lieu du canton, ils avaient dû parcourir 21 kilomètres. Enfin, il a fait valoir, comme motif d'exemption, qu'il avait au pied gauche un orteil supplémentaire, ce qui porte à 21 le nombre de ses doigts ou orteils.

Le pont suspendu sur la Garonne, à Verdun, a été emporté le 13 mars à trois heures de l'après-midi, par suite de la violence du vent. Le tablier et les quatre piles ont été entraînés. M. le préfet et les autorités se sont transportés de suite sur les lieux. Le service de correspondance établi entre la station de Dieupentale et Verdun n'a pas été interrompu: une voiture fait le service sur chaque rive, et un bac a été établi sur la Garonne.

Au moment où l'accident a eu lieu, personne heureusement ne se trouvait sur le pont.

L'ambassade d'Angleterre vient d'être témoin d'une action qui mériterait de figurer dans une vie des saints. Au dernier bal donné par lord et lady G..., un bizarre incident a noblement terminé la soirée. Un pauvre vieillard était assis au coin d'une borne; éveillé par le bruit des voitures, il regardait avec étonnement cette foule d'équipages, ces clarités qui contrastaient d'une manière étrange avec le jour qui descendait lentement du ciel. Il voulut s'en aller; mais le froid, l'épuisement et la vieillesse avaient engourdi ses membres; il retomba à genoux, cachant sa poitrine de ses deux pauvres mains tremblantes et ridées. « Que Dieu envoie la mort au pauvre vieillard qui manque de tout! dit-il d'une voix basse, au pauvre homme qui n'a plus de force pour travailler! » Une jeune femme, belle comme un ange, entendit, malgré le bruit et le tumulte qui l'entouraient, la plainte du malheureux vieillard. Elle s'approcha de lui, le regarda, et comme elle n'avait rien à donner, elle détacha un des épis de diamants de ses beaux cheveux, qu'elle offrit elle-même au vieillard. Puis, comme les personnes qui la regardaient semblaient étonnées: « N'est-il pas juste, dit-elle, que le pauvre glane après la moisson? »

Un instant après, elle avait disparu; mais le pauvre, les mains encore jointes, pria pour la belle duchesse de X...

On parle souvent des siffleurs au théâtre, mais rien n'est comparable à la scène qui vient de se passer à Weimar, dans le Mecklembourg, où c'est le public qui a été sifflé par les acteurs.

On représentait une tragédie allemande; sept spectateurs seulement composaient le parterre: les abonnés des loges étaient restés chez eux parce qu'on avait annoncé Angelo pour le lendemain. La toile se lève néanmoins, et le spectacle commence. Le héros de la pièce est un acteur détestable, et le parterre se met à le siffler. Ces sifflements faisaient un effet d'autant plus désagréable qu'ils résonnaient dans le vide de la salle. Le héros de théâtre crut ne devoir céder qu'à la masse: comme celle que formaient les sept turbulents du parterre ne lui paraissait pas assez formidable, il croise les bras, s'avance à

pas comptés vers le trou du souffleur, et se met à siffler avec eux. Ses camarades sortent la tête des coulisses, et se mettent aussi à siffler de concert. Le moucheur, le souffleur et le tailleur, trinité qui ne formait (soit dit en passant) qu'une seule personne, le machiniste et l'afficheur sont appelés en aide, et le bruit de leurs sifflets réunis éteint celui qui s'élevait du parterre. Le public sifflant ne pouvant avoir le dessus, force lui fut d'évacuer la salle.

C'est un préjugé assez généralement répandu en Europe, que le diamant ne se trouve au Brésil que dans la province de Minas-Geraes; il en existe à Minas-Novas, à Goyas et au Mato-Grosso, où ils sont d'un poids fort peu élevé, mais où ils se font remarquer par la pureté de leur eau. — Il est probable aussi que plusieurs districts inexplorés de ces provinces renferment des gisements inconnus; il pourrait se faire même que ces gisements fussent plus abondants que ceux qui ont été découverts. Alors, grâce au nouvel ordre de choses établi, il y aurait diminution dans les prix auxquels montent encore aujourd'hui ces pierres en Europe. Il y a quelques années, M. Ménézes de Drumont faisait monter la totalité des superficies déclarées diamantines à trente-cinq lieues carrées. Jusqu'à présent, l'exploitation la plus considérable de ce genre, celle dont le gouvernement a tiré les bénéfices les plus réels, est confinée dans le Serro-de-Frio, que l'on désigne aussi à Minas sous le nom d'Arrayal-Diamantino ou de District Diamantin.

On l'a dit avec raison, le district des Diamants forme, en quelque sorte, un état séparé au milieu de l'empire. — Non-seulement la nature l'a entouré de bornes gigantesques, et, en l'environnant de roches presque inaccessibles, elle l'a caché longtemps aux premiers explorateurs; mais des règlements, tracés de la main même de Pombal, lui ont donné, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, une législation bien différente de celle qui régit les autres Camaracs.

#### LE VOL AU PROSCRIT.

M. Marignon est vigneron du modeste et fertile pays d'Argenteuil, dont le vin jouit d'une si brillante réputation parmi les altérés consommateurs de nos barrières.

Propriétaire d'un des meilleurs crus, le père Marignon ne se borne pas toutefois à vendre par lui-même sa récolte; il achète celle de ses voisins, fait le commerce sur une assez grande échelle, et peut sans jactance s'enorgueillir d'avoir le cellier le mieux garni de la commune et des environs.

Il y a trois ou quatre jours, un individu de bonne mine se présente chez le père Marignon, demande à goûter la première qualité de ses vins, et annonce que, s'il trouve une partie qui lui convienne, il fera une forte acquisition. Le brave marchand s'empresse d'accueillir une si bonne pratique; on visite les caves immédiatement; le chaland tire de sa poche l'indispensable tasse d'argent ciselé, et procède à la dégustation des différents vins avec cette gravité traditionnelle, partage exclusif de messieurs les experts-jurés-gourmets-piqueurs.

Le vin n'est pas fort, dit-il après une longue expérimentation, mais il est franc, frais, nif; et il me convient: dites votre dernier mot, et ce sera affaire conclue. Le père explique ses prix; on débat le marché, on le discute. Bref, le dégustateur déclare qu'il en prendra quarante pièces au prix dont on est tombé d'accord.

L'affaire pour le vigneron est excellente; il remonte de la cave une bouteille d'un pomard qui ne voit le jour que dans les solennelles occasions, on trinque à la consommation du marché, et, tout en causant, l'acquéreur apprend à son hôte qu'il est le gendre de M. Perdulet, le célèbre marchand de vin de la Corne-de-Cerf.

C'est un excellent vivant que cet acquéreur: rond en affaires, simple et jovial tout à la fois, il a tout d'abord plu à la mère et l'on se trouve enfin si bien d'accord en se séparant, que l'on fait promettre à l'acquéreur de déjeuner sans façon le lendemain en famille, en apportant les arbes et en venant marquer définitivement ses vins.

Le lendemain tout était en l'air chez le vigneron, et la mère mettait, comme on dit, les petits plats dans les grands pour recevoir le gendre de M. Perdulet. A dix heures le brave convive arrivait, porteur d'un sac qu'avant tout il remettait à son vendeur, disant: « Ce n'est qu'un premier à-compte; l'affaire est au comptant, et demain, en enlevant, mon commis vous remettra le restant du solde. » Sur ce, le vigneron compte son argent, le serre, et l'on se met à table en manifestant avec gaieté l'intention de faire à l'envi honneur au déjeuner.

C'est un cordon-bleu du premier mérite que la femme du vigneron d'Argenteuil; et tout en dévorant une giblotte qu'elle a faite de sa main, et qu'elle sert elle-même avec orgueil, l'acquéreur apprend à ses hôtes que ce qui l'a décidé à presser son acquisition, c'est la nécessité où il se trouve de partir le lendemain pour l'Italie où il va opérer de considérables recouvrements.

Les bonnes gens s'extasiaient sur le plaisir de faire un pareil voyage. — Ne faut-il pas redouter les lazzaroni? — Le pape donne-t-il sa bénédiction gratis? Pendant que ces questions et mille autres se succèdent et se croisent avec les réponses de l'étranger, un homme d'un extérieur assez misérable entre précipitamment dans la salle et ferme la porte sur lui avec une vivacité pleine d'effroi.

Chacun se lève à cette brusque apparition;

mais l'homme se précipite à genoux, et, avec un accent étranger, il demande d'une voix suppliante qu'on ne le perde pas-en le livrant à ses ennemis. « Que voulez-vous? de quoi s'agit-il? » demande le vigneron troublé et surpris. Il déclare alors qu'il est un réfugié italien, et que, ayant quitté la retraite qui lui est assignée par la police, il s'est dirigé vers Paris, où il avait quelques moyens de se procurer de l'argent; mais que reconnu et sur le point d'être arrêté, il s'est vu obligé de fuir à travers champs jusqu'à l'entrée du village, où, devancé par les gendarmes, il allait être indubitablement reconnu et saisi où le désespoir lui avait inspiré la résolution de pénétrer dans la maison pour y demander secours et asile.

A ce récit la mère Marignon se laisse attendrir; le réfugié paraît accablé de besoin et de fatigue, et elle va le convier à prendre quelque nourriture et quelque repos, lorsque le gendre de M. Perdulet, qui à ce qu'il paraît est moins sensible, montre de l'humeur de ce qu'on soit ainsi venu déranger le déjeuner, et exprime son mécontentement en disant qu'on ne voit plus que des mendians de cette sorte. A ce mot le réfugié semble frappé d'une commotion électrique. Il relève avec fierté son front pâle d'indignation, et d'un ton de noblesse et de fermeté, il répond qu'il est malheureux et proscrit pour la sainte cause dont les Silvio Pellico, les Andryane et les Confalonieri sont victimes, mais qu'il ne mendie pas, et n'a pas mérité une telle injure.

« Je vais vous prouver, ajoute-t-il, que les circonstances et les réactions sont cause du cruel dénuement dans lequel je me trouve, car voici sur la banque de Gènes un titre de créance au porteur que j'aurais négocié si j'avais pu me rendre à Paris; mais le sort s'obstine à me persécuter, et je m'estimerais heureux de vendre mon titre même pour la moitié de sa valeur. »

Le gendre de M. Perdulet examine la pièce, et, paraissant confus, tâche d'excuser sa vivacité. La mère Marignon, qui se trouve enfin libre de suivre l'impulsion de son bon cœur, invite le proscrit à se mettre à table, où chacun se rassied. L'acquéreur se rassied. L'acquéreur semble rêver et se résulte sur quelque chose. — Monsieur, dit-il tout-à-coup à l'Italien, si vous voulez vous défaire de ce titre, je pourrais probablement m'en arranger, car dans quelques jours je serai à Gènes, mais la difficulté en ce moment est que je n'ai pas sur moi la somme qu'il serait nécessaire de vous donner. Demain de grand matin je me mets en route, et il faudrait, pour terminer, que vous puissiez venir immédiatement à Paris.

L'étranger se récrie à cette proposition: il serait sûr d'être arrêté; son signalement est donné à la police; il ne voudrait pas risquer sa liberté. — Je ne vois pas trop alors, répond l'acquéreur, comme nous pourrions nous arranger: j'ai bien là 500 fr. que j'apportais à monsieur et que je pourrais lui envoyer demain en prenant livraison; mais le titre est de 2,000 fr. sans les intérêts, et mon sac ne fait que moitié de votre somme.... Diable! cela me contrarie; car, en nous arrangeant, nous faisons tous deux une bonne affaire.

Mais, interromp le père Marignon, qui ne croit pas pouvoir se dispenser d'être agréable au nouveau client, j'aurais peut-être de quoi compléter la somme. Vois donc, femme, tiens, voilà la clé.

La mère Marignon sort aussitôt, et rapporte en un instant la somme, que l'on compte immédiatement au proscrit. — Vous me rendez là un service d'ami, dit l'acquéreur en serrant la main du vigneron. — Mais gardez le titre, c'est trop juste.

Le proscrit, après avoir remercié, s'éloigne et promet d'écrire à son sauveur dont il a eu soin de prendre le nom et l'adresse.

Après son départ, le déjeuner se termine et le gendre de Perdulet quitte ses nouveaux amis, leur promettant de venir le lendemain faire ses adieux en leur remettant les fonds qu'ils ont bien voulu avancer.

Inutile d'ajouter que les trop confiants époux attendent encore, leur titre en main, le retour de l'habile associé du malheureux proscrit.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

#### SOUS-COMPTOIR DU COMMERCE

ET DE L'INDUSTRIE

Société anonyme, capital social, 20 millions.

Avances et crédits.

Sur nantissements ou consignations de marchandises et sur warrants;

Sur actions, obligations, titres et autres valeurs.

Siège social: à Paris, rue Lepelletier, 3.

Agences au Havre, à Marseille et à Nantes.

(2387. — 7377)

#### AVIS.

Le sieur DÉPLECHIN-LETOMBE vient d'inventer un nouveau système de POMPE À INCENDIE d'une force extraordinaire de projection. — Dix hommes suffisent pour la manœuvrer et pour lancer l'eau à la hauteur des plus hautes cheminées des machines à vapeur.

Avec ce nouveau progrès, l'emploi des échelles (cause de tant d'accidents) est supprimé.

Tous les amateurs peuvent voir fonctionner ces pompes dans la cour du sieur Déplechin-Letombe, et s'assurer du progrès réalisé et du bon marché de ces objets, dont l'utilité et la perfection ont valu à son inventeur plusieurs commandes de l'Angleterre.

2268

On reçoit au bureau du Journal de Roubaix les abonnements au FOYER DES FAMILLES (7 fr. 50 par an). Les neuf volumes qui ont précédé la collection actuelle, et renferment 4,000 pages gr. in-8° illustrées, sont cédés au prix de 35 francs, dans un but de bonne propagande et pour favoriser les bibliothèques rurales qui manquent de ressources.

On peut aussi s'adresser, soit pour abonnement, soit pour l'acquisition des volumes, à M. Emile CLARISSE, fondateur du Foyer des Familles, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

#### JOURNAL A 1 F. 80° PAR AN

Le Manuel général de l'Instruction primaire continue à paraître en douze numéros mensuels équivalant chacun à un volume in-18 de deux cents pages. Il donne chaque mois à ses abonnés, outre les documents officiels, des articles sur l'Instruction et l'éducation; des exercices de style, de grammaire, de mathématiques; des notions sur les arts agricoles, des lectures instructives et amusantes. Il contient, chaque année, quatre morceaux de musique qui valent à eux seuls plus que le prix de l'abonnement.

Ce recueil est indispensable aux instituteurs, aux institutrices et à toutes les personnes qui s'occupent de l'enseignement élémentaire. MM. les maires qui pourront en pourvoir les maîtres assureront la bonne tenue des écoles.

Les abonnements se prennent à quelque époque que ce soit pour un an, à dater du premier janvier. — Envoyer les fonds en mandats sur la poste ou en timbres-poste, aux éditeurs: MM. L. HACHETTE ET C<sup>o</sup>, rue Pierre Sarrasin, 14, à Paris. 2398-74C5

#### THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Rue Neuve-du-Fontenoy.

ASSOCIATION DES ARTISTES

JEUDI 21 MARS. — AVANT-CLÔTURE.

Abonnements et entrées de faveur suspendus.

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE

Au bénéfice de M. Aristide.

Première représentation de

#### MONTE-CRISTO

Grand drame en 5 actes & 11 tableaux.

Ouverture des bureaux à 5 heures 1/2.

On commencera à 6 heures 1/2 très précises pour finir à onze heures.

#### CHEMIN DE FER DU NORD

Service du 1<sup>er</sup> mars.

Correspondance de Lille, Douai, Valenciennes avec Cambrai, St.-Quentin, Laon et Reims, par la ligne de Busigny à Somain :

	Matin		Soir	
Lille	6 35	9 00	1 10	6 20
Douai	7 25	10 00	2 25	7 25
Valenciennes		9 45	2 25	
Somain	7 00	10 30	3 00	7 55
Cambrai	5 00	7 55	11 20	3 55
Busigny	6 05	9 40	12 05	4 45
Le Câteau	6 20	12 55	6 25	12 55
Landrecies	6 45	1 15	6 46	1 17
Maubeuge	7 40	2 00	7 30	1 55

	Matin		Soir	
Maubeuge	8 29	11 02		8 53
Landrecies	9 06	11 41		9 41
Le Câteau	9 30	11 58		10 05
Busigny	6 10	9 45	12 50	6 17
Cambrai	7 00	10 41	2 00	7 02
Somain	7 50	11 25	2 50	7 50
Valenciennes	8 40	13 00	3 40	8 35
Douai	8 25	11 48	3 25	8 20
Lille	9 20	12 45	4 20	9 30

	Matin		Soir	
Busigny	9 40	10 30	12 40	4 45
St-Quentin	9 55	10 46	12 55	4 56
Tergnier	10 46	11 31	1 35	5 23
Laon	11 31	12 45	5 40	6 04
Reims	12 45	2 18	7 32	3 00

	Matin		Soir	
Reims			2 00	8 55
Laon			3 30	10 20
Tergnier		11 20	4 33	11 20
St-Quentin	5 00	11 56	5 21	11 56
Busigny	6 10		6 17	12 45

#### ANNONCES

Rue de la Fosse-aux-Chêes.

#### A LOUER

Pour le premier avril prochain,

UNE GRANDE ET BELLE

#### MAISON

A usage de magasin ou à un commissionnaire.

Le rez-de-chaussée est composé d'une grande place d'entrée, salon, cuisine, cour, couloir particulier, cave et citerne.

1<sup>er</sup> étage: quatre chambres; 2<sup>e</sup>: trois chambres et un grand grenier.

S'adresser pour renseignements à M. Flipo-Meurisse, même rue, 30. (2442)